



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

**Numéro 37**  
**Mercredi 13 octobre 2021**

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur:** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Imprimeur:** Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

**Tarif des insertions:** partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Court

#### Ferraille (objets métalliques)

La ferraille (objets métalliques) pourra être déposée dans une benne devant le centre communal (rue de la Vallée 19) le vendredi 22 octobre 2021, de 9h à 20h et le samedi 23 octobre 2021 de 9h à 16h.

Court, le 13 octobre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal

#### Avis de construction

**Requérants:** Anna-Maria et Mihai-Ionut Moldovan, rue Industrielle 15, 2740 Moutier

**Propriétaires:** idem requérants

**Auteur du projet:** Edy's construction Sàrl, case postale 329, 2740 Moutier

**Emplacement:** parcelle N° 2103, au lieu-dit «rue de Mévilier 11», 2738 Court

**Projet:** construction d'une maison familiale à très basse consommation d'énergies (valeurs Minergie-P), d'un réduit extérieur avec couvert à voûtes, pose d'une serre de jardin et pose d'une citerne de 6'500 litres pour les eaux grises

**Chauffage:** poêle à pellets ; pompe à chaleur (air-eau) de type Atlantic Alfea Extensa A.I. +8 pour le chauffage de l'eau domestique

**Technique:** panneaux photovoltaïques sur la toiture

**Dimensions:** selon plans déposés

**Construction:** selon plans déposés

**Zone d'affectation:** H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 novembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court).

Court, le 13 octobre 2021

Municipalité de Court, administration municipale

#### Avis de construction

**Requérante:** Nathalie Grandjean, chemin des Bourguignons 58, 2505 Bienne

**Propriétaires:** Nathalie Grandjean, chemin des Bourguignons 58, 2505 Bienne; Thomas Grandjean, rue de la Faverge 5, 2853 Courfaivre

**Auteur du projet:** idem requérante

**Emplacement:** parcelle N° 1346, au lieu-dit «rue Neuve 2», 2738 Court

**Projet:** changement d'affectation de pièces habitables en locaux d'accueil extrafamilial (crèche «La Coccinelle»)

**Dimensions:** selon plans déposés

**Zone d'affectation:** H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 novembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court).

Court, le 13 octobre 2021

Municipalité de Court, administration municipale



### Crémises

#### Assemblée bourgeoise de la Commune mixte de Crémises

**Jeudi 18 novembre 2021 à 20h**  
**salle N°2, halle de gymnastique**

##### Ordre du jour:

1. Discuter et décider de la vente d'environ 50 m², parcelle 608, à BLS pour l'emplacement du nouvel abri-voyageurs de la gare Crémises-Zoo.
2. Discuter et décider de la vente d'environ 23 m², parcelle 85, à BLS pour la réfection de la gare de Corcelles.
3. Discuter et décider de la vente de l'ancien abattoir, Route de Corcelles 120, parcelle 80.
4. Discuter et décider d'un droit de superficie du Maljon dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 en faveur de René et Anita Allemann.
5. Admission de nouveaux bourgeois.
6. Divers et imprévus.

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée bourgeoise.

Crémises, le 13 octobre 2021

Le Président de Bourgeoisie

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)

#### Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé du **18 au 22 octobre 2021**.

Réouverture le mardi 26 octobre 2021 selon l'horaire habituel.

**En cas d'urgence**, vous pouvez appeler les numéros suivants:

- 076 319 03 71
- 077 450 83 27

Crémises, le 13 octobre 2021

Le Conseil communal



### Grandval

#### Corvées 2021

Nous rappelons aux personnes concernées que le décompte des heures de corvées doit être arrêté au 31 octobre 2021 et être remis soit au responsable du dicastère soit au secrétariat jusqu'au 15 novembre 2021.

Grandval, le 13 octobre 2021

Le Conseil municipal

#### Suppression des cartes journalières

Après réflexion et analyse des comptes des dernières années, le Conseil municipal a décidé de ne plus revendre les cartes journalières CFF dès le mois de décembre 2021. Cette prestation, qui n'était que trop peu utilisée par la population du Grand Val, bouclait chaque année avec une perte financière.

Ce service proposé à la population n'avait pas pour objectif une grande rentabilité mais depuis le début de la pandémie Covid, la perte financière est devenue trop importante pour que ce service reste viable.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 13 octobre 2021

Le Conseil municipal



### Moutier

#### Avis de construction

**\*\* Modification de la demande de permis de construire publiée les 23 décembre 2020 et 13 janvier 2021 \*\***

**Requérante:** Bourgeoisie de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

**Emplacement:** parcelle N° 3143, au lieu-dit: «Côte Picard», commune de Moutier.

**Projet:** extension de la groisière décharge «Côte Picard» avec défrichement, reboisement, extraction et remblayage (décharge du type A).

**Modifications:** création d'un sentier en groise et d'une plateforme d'observation déplaçable en limite Sud de la groisière avec défrichement définitif pour permettre de maintenir la paroi des traces de dinosaures visible.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Groisière/décharge « Côte Picard ».

Zone de protection : IONF 70002 « Côte Picard ».

Dérogations : art. 25 LCFo, 7 LCPN et 27 OCPN.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 novembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 octobre 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

Requérant : Currat Jacques, rue de l'Ecluse 29, 2740 Moutier

Auteur du projet : Eco6therm Sàrl, 2832 Rebeuvelier

Emplacement : Parcelle N° 510, rue de l'Ecluse 29

Projet : Pose de panneaux solaires photovoltaïques en façades Sud et Ouest du bâtiment

Zone : A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 novembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 octobre 2021

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérant : Carabotti Sandra, rue du Stand 14, 2740 Moutier

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelles N°s 13 et 23, rue du Stand 12

Projet : Reconstruction partielle de l'habitation côté Ouest et réaménagements intérieurs (parcelle 23); remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau (parcelle 13)

Zone : H3

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 12 novembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 13 octobre 2021

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérante : Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens.

Auteur du projet : Complan AG, Wasserwerksgasse 39, 3011 Berne.

Emplacement : parcelle N° 965, au lieu-dit : « Gorges de Court », commune de Moutier.

Projet : remplacement sur le mât existant des antennes existantes par des antennes de nouvelle génération pour le compte de Salt Mobile SA.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : Gorges de Court.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 novembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 octobre 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

Requérants : Madame et Monsieur Pascale et Christian Miserez, Rue Jolimont 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Miserez Sàrl, Avenue de la Gare 4b, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N°s 2394 et 710, au lieu-dit : « Avenue de la Gare 4a et 4b », commune de Moutier.

Projet : démolition de l'atelier 4b, construction d'une maison familiale avec PAC extérieure, transformation des façades ainsi que de la toiture du bâtiment 4a et intégration de ce dernier à la nouvelle maison familiale.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Cpc2.

Dérogations : art. 48 LAE, 41c OEaux et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 novembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 octobre 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



## Petit-Val

### Fermeture de la route de la Combe

En raison du Tir des Moines organisé par la Société de tir Petit-Val, la route reliant le village de Sornetan à La Combe sera fermée à la circulation aux horaires suivants :

- samedi 16 octobre 2021 de 8h à 12h et de 13h à 19h
- dimanche 17 octobre 2021 de 8h à 12h et de 13h à 18h
- dimanche 24 octobre 2021 de 8h à 12h et de 13h à 18h

Souboz, le 6 octobre 2021

Conseil communal

## Fenêtres de l'Avent

Pour perpétuer la tradition, la Commission sport, culture, loisirs et tourisme a décidé d'organiser les fenêtres de l'Avent qui auront lieu cette année les vendredis 3, 10, 17 et 24 décembre.

Nous sommes à la recherche de bénévoles motivés à organiser une fenêtre le 3 ou le 17 décembre.

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès d'un membre de la commission ou à l'administration communale.

Le Conseil communal remercie d'ores et déjà les personnes qui s'annonceront

Souboz, le 13 octobre 2021

Conseil communal



## Reconvilier

### FC Reconvilier – Course de boules 23 octobre 2021 Fermeture momentanée – Chemin du Stade

Dans le cadre de la traditionnelle course de boules organisée par le FC Reconvilier, nous vous informons qu'une partie du Chemin du Stade sera fermée momentanément à la circulation. La fermeture est prévue le **samedi 23 octobre 2021 de 12h à 16h**, depuis le Stade de foot jusqu'à la hauteur du parking public.

Nous vous remercions d'avance de prêter attention aux mesures de circulation mises en place et pour votre compréhension.

Reconvilier, le 20 octobre 2021

Municipalité de Reconvilier

## Avis de construction

Requérante : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : KWSA SA, architectes HES – SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement : parcelle N° 2269, au lieu-dit : « La Lai-pray », commune de Reconvilier.

Projet : construction d'un nouveau bâtiment industriel comprenant un atelier, des surfaces de dépôt/stock, une salle de montage, un réfectoire et des bureaux, aménagement d'un accès sur le pourtour du bâtiment et de 20 places de stationnement à l'extérieur et 4 à l'intérieur et pose de deux enseignes publicitaires en façades Sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ 2 « Le Lai-pray ».

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 novembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 octobre 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Validation de vos avis  
sur la plateforme: lundi 14h**



## Saules

### Informations communales

#### Fermeture de la charrière de la Montagne de Saules

En raison de l'exploitation des parties de forêts jouxtant la charrière, la route goudronnée menant à la Montagne de Saules sera totalement fermée à la circulation: **les 18 et 19 octobre 2021 de 7 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 17 h**

En parallèle, le chemin forestier menant à la Bergerie de Loveresse sera fermé du 18 au 22 octobre 2021 toute la journée. Comme des câbles seront tendus, il ne sera pas possible d'ouvrir durant la pause de midi. La route sera dégagée en fin de journée.

Saules, le 29 septembre 2021

Conseil communal



## Tavannes

### Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, M. Dimitri Zavguin, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg.

Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Tiefenaustasse 2, 3048 Worblaufen.

Emplacement: parcelle N° 723, au lieu-dit: «Chemin du Repos 15», commune de Tavannes.

Projet: construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mât, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / TANO.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 novembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 octobre 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Dépôt Public du projet de modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) et procédure de constatation de la nature forestière

Conformément à l'art. 60 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC), la Commune municipale de Tavannes dépose publiquement le projet de modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) avec constatation de la nature forestière conformément à l'art. 4 de la Loi Cantonale du 5 mai 1997 sur les Forêts (LCFo) et à l'art. 2 de

l'Ordonnance Cantonale du 29 octobre 1997 sur les Forêts (OCFo).

Le dossier comprend:

- le Plan de Zones d'Affectation (PZA) avec constatation de la limite forestière;
- le Plan de Zones des Dangers Naturels (PZDN - périmètres A et B);
- le Règlement Communal de Construction (RCC);
- à titre informatif, le Rapport Complémentaire sur l'Aménagement Local (RCAL) et Rapport récapitulatif de la procédure d'Approbation (RApp) accompagné du 'Projet de Territoire Tavannes 2050' et de plans indicatifs.

Le projet de modification du PAL est déposé publiquement pendant trois (3) décades, **du 11 octobre au 10 novembre 2021 inclusivement**, à l'Administration municipale où il peut être consulté, sur rendez-vous compte tenu des précautions sanitaires actuelles, pendant les heures d'ouverture du guichet. L'ensemble du dossier est également consultable sur le site Internet de la Commune [www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch) (seul le dossier «physique» déposé auprès de l'Administration municipale fait formellement foi).

Les éventuelles oppositions ou réserves de droit, écrites et congrûment motivées, sont à adresser au Conseil municipal de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes, jusqu'au **10 novembre 2021**.

Pour rappel, les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur que si elles indiquent le nom de la personne représentant valablement le groupe d'opposants.

En cas d'opposition(s), les pourparlers de conciliation se dérouleront le jeudi **18 novembre 2021**, en Mairie de Tavannes, sur invitation du Conseil municipal.

Tavannes, le 4 octobre 2021

Le Conseil municipal

### Mise au concours

A la suite d'une mutation interne, la Municipalité de Tavannes met au concours le poste de

#### Préposé(e) au contrôle des habitants et à la Police administrative

pour un poste à 100% et entrée en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2021 ou à convenir.

Activités principales:

- Tenue du contrôle des habitants
- Règlementation des conditions de séjour des étrangers
- Exécution de divers mandats dans le cadre de la Police administrative

Profil souhaité:

- Être au bénéfice d'un CFC d'employé(e) de commerce
- Expérience dans un poste similaire et connaissance approfondie dans les outils informatiques

- Contact facile et bonne résistance au stress
- Flexibilité, autonomie et aisance rédactionnelle

Nous offrons un poste varié mais exigeant avec un salaire conforme aux traitements de l'échelle cantonale. Les postulations avec documents usuels sont à adresser au Conseil municipal, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes, **jusqu'au 29 octobre 2021**, ou par courriel à [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch). Le cahier des charges peut être consulté sur le site Internet de la commune «[tavannes.ch](http://tavannes.ch)».

Tavannes, le 11 octobre 2021

Le Conseil municipal

### Secrétariat municipal

Le Conseil municipal de Tavannes a nommé M<sup>me</sup> **Selxhane Sofra** au poste de secrétaire municipale.

Au bénéfice d'un CFC d'employée de commerce et d'une solide expérience dans le domaine, M<sup>me</sup> Sofra entrera en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Elle possède déjà de bonnes connaissances de l'administration municipale de Tavannes étant donné qu'elle occupe actuellement le poste de préposée au contrôle des habitants et à la police administrative et ce depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019. De plus, durant ces derniers mois, M<sup>me</sup> Sofra a assuré le bon fonctionnement du secrétariat municipal, en collaboration avec ses collègues de l'administration. Elle débutera également la formation de cadre en administration communale dès janvier 2022.

Les autorités et l'ensemble du personnel la félicitent pour cette nouvelle distinction et se réjouissent d'ores et déjà de travailler avec elle dans ce nouveau rôle.

Tavannes, le 7 octobre 2021

Le Conseil municipal



## Valbirse

### Votation populaire en matière communale

#### Votation du 28 novembre 2021

Les citoyennes et citoyens de Valbirse, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués le

**Dimanche 28 novembre 2021,**  
**au local habituel (Salle communale à Malleray)**  
pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

**Acceptez-vous le Plan de quartier valant permis de construire «Pierre de la Paix»?**

Le message d'information et le matériel de vote parviendront aux ayants droit au vote au plus tard trois semaines avant la votation (article 9 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district  
de Moutier en version électronique sur  
[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**



30 jours avant le scrutin populaire, le dossier est déposé au secrétariat communal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin populaire, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary (article 21 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

Bévilard, le 8 octobre 2021  
Conseil communal de Valbirse

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 10.06.2021
3. Budget 2022
4. Rapport du Président
5. Divers

Sonceboz, septembre 2021  
René Rimaz, Président  
Christiane Chapuis Munoz, Secrétaire

2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 18 mai 2021
4. Approbation du budget 2022 du syndicat scolaire
5. Approbation du règlement du personnel
6. Information au sujet du projet de rénovation de la halle de gymnastique
7. Rapport du président de la commission scolaire
8. Rapport du directeur de l'école secondaire
9. Divers

Malleray, le 29 octobre 2021

Au nom de la Commission scolaire,  
Tatiana Schaller, Présidente

## Divers

SESTER

### Aux délégués des communes de Tavannes, Sonceboz, Reconvilier

L'Assemblée des délégués du SESTER est convoquée le

Jeudi 18 novembre 2021 à 19h30,  
à Tavannes, Centrale de commande de la Birse

### Assemblée des délégués de la communauté scolaire de l'école secondaire du bas de la Vallée à Malleray

Convocation à l'Assemblée des délégués du Syndicat de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray du mardi 16 novembre 2021 à 20h à l'Aula de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée.

Ordre du jour

1. Appel et salutations

## informations pratiques



### Perrefitte

Administration communale  
Magali Zampedri  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74  
Courriel: perrefitte@gmail.com  
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)  
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h  
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30  
Site internet: www.perrefitte.ch



### Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70  
Courriel: admin@petit-val.ch  
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h  
Mardi de 9 h 30 à 11 h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: www.petit-val.ch

## Calendrier des parutions 2021

| N° sem. | N° par. | Date       | Jour de parution | 46 | 42 | 17.11.2021 | mercredi | 51 | 47 | 22.12.2021 | mercredi |
|---------|---------|------------|------------------|----|----|------------|----------|----|----|------------|----------|
| 42      | 38      | 20.10.2021 | mercredi         | 47 | 43 | 24.11.2021 | mercredi | 52 |    | 29.12.2021 | SUPPRIME |
| 43      | 39      | 27.10.2021 | mercredi         | 48 | 44 | 01.12.2021 | mercredi |    |    |            |          |
| 44      | 40      | 03.11.2021 | mercredi         | 49 | 45 | 08.12.2021 | mercredi |    |    |            |          |
| 45      | 41      | 10.11.2021 | mercredi         | 50 | 46 | 15.12.2021 | mercredi |    |    |            |          |